

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2017

OBJET

**11 – EXTENSION DE LA VIDEO-PROTECTION SUR LE
CHATEAU DU HAUT-GESVRES - DEMANDE DE
SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

N° 2017-03-11

NOMENCLATURE : 7.5.1

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER

Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BALNCHARD

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 23

ayant un pouvoir... 06

votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

Dans le cadre de l'extension de la vidéo-protection de voie publique sur le Château du Haut-Gesvres, la commune de Treillières a la possibilité de solliciter une subvention à hauteur de 20% minimum, auprès du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance (Circulaire NOR/INTA1701539J du Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation en date du 16 janvier 2017).

Le projet est estimé à 16 725,34 € HT, soit 20 069,89 € TTC. Le montant estimé de la subvention est de 3 345 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 voix POUR et 6 voix CONTRE, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire de Treillières à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance pour l'extension de la vidéo protection sur le château du Haut-Gesvres.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

Maire,

Alain ROYER
Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170313-2017-03-11-DE
Date de télétransmission : 15/03/2017
Date de réception préfecture : 15/03/2017